



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E202010

VALABLE JUSQU'AU 01/04/2026

ÉDITÉ LE 28/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY

Siret : 949 153 431 00034

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2261104-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXERIA IARD AIBX00002553

Assurance Responsabilité Civile :

AXERIA IARD AIBX00002553

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : LAM BAT

1 PLACE PAUL VERLAINE  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Téléphone :

Portable : 06 19 30 00 31

Fax :

Site Internet :

E-mail : lam-bat-93380@outlook.com

Responsabilité légale :

YK (891 972 127) / KLONJKOWSKI YONATHAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                    | * Date d'attribution |
|-----------|----------------------------------------------------------|----------------------|
| 6111 PROB | Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE | 02/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 02/04/2024         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 02/04/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.